



HAL
open science

“ La distribution intérieure des hôtels du commandant de la Marine à Brest au XVIIIe siècle ”

Yvon Plouzenec

► To cite this version:

Yvon Plouzenec. “ La distribution intérieure des hôtels du commandant de la Marine à Brest au XVIIIe siècle ”. Bulletin Monumental, 2014, 172 (2), pp.129-140. <10.3406/bulmo.2014.10355>. <halshs-01350764>

HAL Id: halshs-01350764

<https://shs.hal.science/halshs-01350764v1>

Submitted on 2 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

LA DISTRIBUTION INTÉRIEURE DES HÔTELS DU COMMANDANT DE LA MARINE À BREST AU XVIII^e SIÈCLE

Yvon PLOUZENNEC *

L'hôtel du commandant de la Marine – édifice hybride à la confluence de l'architecture domestique et de l'architecture publique – était, sous l'Ancien Régime, le lieu de résidence du chef militaire d'un département maritime (Brest, Rochefort, Toulon). Avant 1745, cette fonction revenait au capitaine de vaisseau le plus ancien présent dans le port, ce qui avait pour conséquence le changement perpétuel de commandant au gré des passages d'officiers plus anciens. Après cette date, l'ancienneté ne constituait plus un facteur suffisant : le roi décida de désigner lui-même les commandants de la Marine, le plus souvent dans les rangs des chefs d'escadre. De fait, les commandements devinrent relativement plus longs et plus stables qu'auparavant, exigeant des personnes en poste une stabilisation – pour un temps – dans le port d'assignation. Dès lors, le roi chercha à loger son commandant au port de Brest dans un édifice propre à répondre aux exigences liées à son statut ¹.

L'hôtel d'Aché et l'hôtel Saint-Pierre, tous deux construits à la fin du XVII^e siècle, furent successivement attribués au commandant de 1751 à 1771 et de 1771 à la fin de l'Ancien Régime. L'installation d'un représentant de la Marine dans les lieux entraîna des changements de la distribution intérieure. Ces transformations, répondant avant tout aux besoins liés à la fonction du commandant, sont également l'indice de l'évolution de la façon d'habiter entre la fin du Grand Siècle et la deuxième moitié du XVIII^e siècle. En l'occurrence, le sujet est neuf : l'architecture brestoise du XVIII^e siècle, qui n'est guère abordée dans les ouvrages généraux, n'a encore jamais fait l'objet d'une étude historique approfondie.

L'une des raisons de cette lacune est la disparition quasi-totale du bâti de la ville au cours de la Seconde Guerre mondiale. Les vestiges des deux hôtels d'Aché et Saint-Pierre sont désormais enfouis sous le sol de la ville reconstruite. Ces deux témoins privilégiés de l'architecture domestique brestoïse de l'époque moderne étaient construits en moellons enduit et en pierre de taille : vraisemblablement du granite. Bien que plus monumentales, leurs façades assez sévères comportaient les mêmes matériaux que la plupart du bâti urbain. À l'hôtel d'Aché, les façades antérieures aux travaux de 1787 – campagne que nous n'abordons pas ici – étaient simplement ornées de quelques moulures comme les bandeaux d'étages, les chambranles saillants autour des baies et les corniches. Celles de l'hôtel Saint-Pierre bénéficiaient de quelques motifs supplémentaires comme le fronton avec oculus pour couronner l'avant-corps central et les chainages de refends pour souligner les angles (fig. 1).

L'HÔTEL D'ACHÉ : L'ADAPTATION DU MODÈLE À LA CONTRAINTE

L'hôtel d'Aché fut probablement construit par le chef d'escadre François Annibal de Béthune vers 1690, qui établit le long de la Grand-rue reliant la porte de la ville à l'arsenal, sur un terrain anciennement occupé par l'un des six fours appartenant à la Marine. Dans les premières années du XVIII^e siècle, l'hôtel passa dans les mains de la famille d'Aché de Serquigny qui lui donna son nom : Guillaume puis son fils Louis-François y vécurent. À partir du milieu des années

1740, la Marine loua l'hôtel pour y héberger son commandant au port de Brest, avant de se décider à l'acquérir définitivement en 1751.

Du point de vue de l'organisation de la parcelle, deux éléments topographiques sont à prendre en compte conjointement : sa surface et sa déclivité. La forte pente, au vu des dimensions de la parcelle, n'a pas permis de mettre en œuvre le programme classique de l'hôtel entre cour et jardin. Le corps de logis était situé aux abords de la rue entre la cour et la basse-cour (fig. 2). L'acte de vente au roi datant de 1751, mentionne « [...] un hôtel ou grand corps de logis [...] ayant deux cours ; l'une au devant et l'autre derrière [...] » ². L'utilisation des termes « devant » et « derrière », bien que signifiante du point de vue des circulations et de l'importance symbolique de ces deux espaces, complique la compréhension de l'organisation de la parcelle. Lorsqu'on observait l'hôtel depuis la rue, la cour était bien située à gauche du corps de logis et la basse cour à sa droite. Le jardin était quant à lui à l'arrière, de plain-pied avec le premier étage, eu égard à la déclivité du terrain. La présence des deux cours et celle du mur de terrasse empêchaient le logis principal de se développer en profondeur ou en largeur, c'est pourquoi celui-ci prit une forme de pavillon proche du carré. La minute de 1751 reste malheureusement muette sur la question des dimensions de l'hôtel. Néanmoins le plan de 1772 réalisé par Choquet de Lindu, permet d'avancer un chiffre d'un peu moins de 8 toises de côté pour le corps de logis – soit un peu moins de 16 m.

L'acte d'achat atteste également d'une « aile de bâtiment sur le jardin » ; elle se situait en retour d'équerre – légèrement



Fig. 1 - Brest. — La Préfecture maritime : Vue plongeante sur la préfecture maritime de Brest, sise rue de Siam, phototypie noir et blanc, éditée par L.L., début XX^e siècle (Brest, Arch. mun. et communautaires, 3Fi079-096).

désaxée – par rapport au corps de logis entre le jardin et une troisième cour. Là encore, l'acte n'en mentionne pas les dimensions. D'après le plan de 1772, l'aile avait 4 toises de large pour 7,5 toises de face sur le jardin – soit environ 8 m sur 15 m. Le second étage de cette aile donnait sur un autre niveau du jardin, la deuxième terrasse ³. Celle-ci constituait donc une

articulation importante entre le logis principal et ses espaces plantés étagés, qui permettait au maître des lieux de profiter au mieux de l'agrément des jardins suspendus de sa propriété.

L'HÔTEL SAINT-PIERRE : UN HÔTEL CANONIQUE

L'hôtel Saint-Pierre fut construit à l'extrême fin du XVII^e siècle par deux sœurs : Claude et Jeanne Le Gac, respectivement baronne d'Audenge et dame de Kerven. En 1688, elles acquièrent deux terrains à bâtir le long de la rue de Siam et, en 1693, un acte fut signé par Claude « en son hostel », ce qui permet de situer la construction dans un intervalle chronologique de six ans. En 1752, il fut acheté par la Marine au nom du roi pour servir d'hôtel aux Gardes de la Marine et du Pavillon Amiral ⁴. À ce moment-là, il se présentait sous sa forme originelle, c'est à dire un corps de logis entre cour et jardin (fig. 3) – la forme canonique de l'hôtel. L'acte de vente le décrit assez précisément :

« un hôtel et dépendances, appelé communément l'hôtel de S[ain]t Pierre, situé en cette ville, rue de Siam ou S[ain]t Pierre, consistant dans un grand corps de

logis de cent vingt pieds de face [environ 39 m] sur trente trois pieds [environ 11 m] de profondeur, composé de deux étages, non compris le rez-de-chaussée et les mansardes, ayant sa cour close au devant, de soixante pieds de profondeur [approximativement 19m] sur lad[ite] rue [...] plus derrière ledit grand corps de logis au midi d'icelui, un jardin ou parterre, terrasse et bosquet au dessus, donnant sur le Champ de Bataille ⁵, contenant deux cent vingt six pieds de longueur sur cent vingt de largeur [soit environ 73 m sur 39 m] ; et finalement, à costé dud[it] parterre, un jardin potager ayant environ

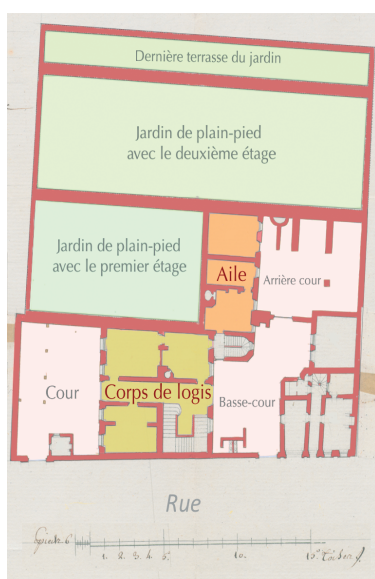


Fig. 2 - Plan schématique de la parcelle de l'hôtel d'Aché, d'après le plan du rez-de-chaussée de l'hôtel réalisé par Antoine Choquet de Lindu le 14 février 1772 (Vincennes, Service historique de la Défense, MV DD²/691, pl. 30).

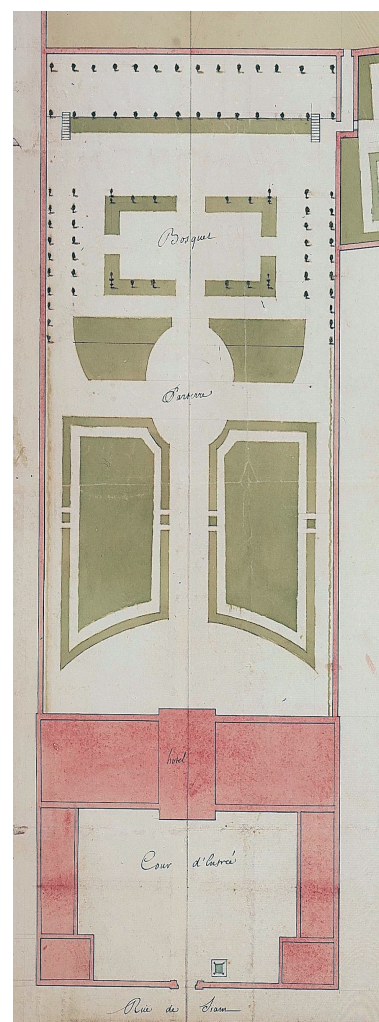


Fig. 3 - Plan de masse de l'hôtel Saint-Pierre et dépendances « joint au mémoire du Sieur Bergevin du 9 juin 1752 » (Vincennes, Service historique de la Défense, MV DD²/691, pl. 2). Inscriptions manuscrites (de bas en haut) : « Rue de Siam », « Cour d'entrée », « Hôtel », « Parterre » et « Bosquet ».

cent quatre vingt pieds de longueur sur soixante cinq de profondeur [soit environ 58 m sur 21 m] »⁶.

C'était alors l'hôtel privé le plus monumental de Brest. Ce caractère devait être accentué par le projet de transformation de l'hôtel : deux ailes symétriques étaient prévues, du corps de logis jusqu'à la rue, lors de la transformation de l'édifice en école des Gardes de la Marine et du Pavillon-Amiral (fig. 4). L'aile de gauche fut construite par Antoine Choquet de Lindu⁷ à partir de 1754. L'aile de droite ne fut jamais réalisée, sans doute par manque de moyens financiers. Les Gardes de la Marine étudièrent dans l'hôtel Saint-Pierre jusqu'à la fin des années 1760. À cette époque, on leur attribua les locaux de l'ancien séminaire et il était prévu de rendre à l'hôtel Saint-Pierre sa vocation de logement, comme le demandait avec insistance Aymar-Joseph comte de Roquefeuil, commandant de la Marine au port de Brest de 1761 à 1772. Cet ancien chef d'escadre ne se plaisait pas à l'hôtel d'Aché et chercha à obtenir une autre résidence durant la

quasi-totalité de son mandat. Il obtint finalement gain de cause et le 20 décembre 1771, après les travaux qu'imposait une telle réaffectation, il prit possession de l'hôtel⁸.

LES DISTRIBUTIONS DE L'HÔTEL D'ACHÉ

L'hôtel d'Aché passa immédiatement du statut d'édifice privé à celui d'édifice public, soit que le commandant se fût satisfait des lieux, soit que les appartements ne nécessitassent pas de profondes transformations. Cependant, durant la vingtaine d'années pendant lesquelles il logea dans cet hôtel, on note tout de même quelques variations caractéristiques de l'évolution des mentalités⁹. Celles-ci apparaissent quand on met en regard l'acte de vente de l'hôtel d'Aché en date du 18 novembre 1751¹⁰ avec les plans réalisés en février 1772 par l'ingénieur en chef de la Marine, Antoine Choquet de Lindu, chargé par la Marine de transformer l'ancien hôtel du commandant en bureaux. Ces plans sont

précieux car, outre les transformations projetées, ils présentent également l'état de l'édifice existant.

Le rez-de-chaussée : une fonction utilitaire

On l'a dit, étant donné le terrain, le rez-de-chaussée de l'hôtel d'Aché n'avait d'ouvertures que sur la rue, la cour principale et la basse-cour, tandis que l'aile donnait uniquement sur l'arrière-cour. Le manque d'ouvertures rendait ce niveau impropre à l'habitation. La totalité du rez-de-chaussée de cet hôtel avait une vocation strictement utilitaire bien décrite dans l'acte de vente de 1751 :

« Ledit hôtel ou grand corps de logis consistant en une grande cuisine voutée à rez-de-chaussée, un office à costé, ayant ses vues sur la cour du midi à l'occident, la remise à carrosse et une cave à la droite en entrant dans lad[ite] maison, un grand escalier de pierres de taille pour monter au premier étage [...] ».

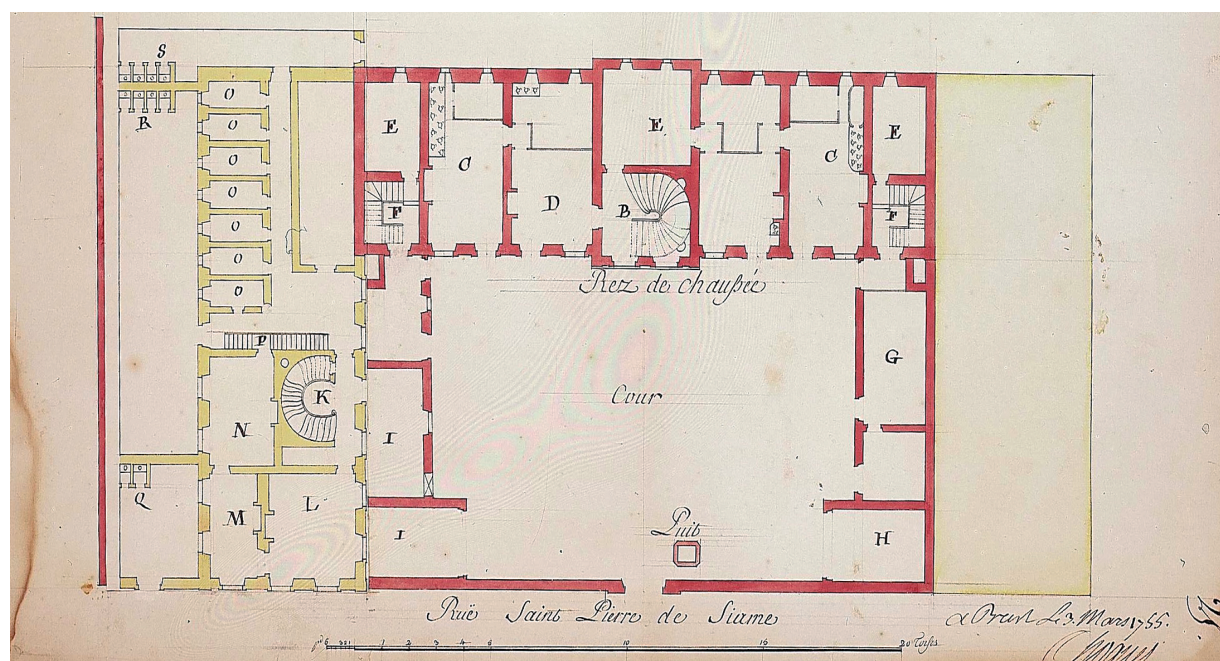


Fig. 4 - Antoine Choquet de Lindu, *L'hôtel Saint-Pierre*. – *Projet d'établissement des salles des Gardes de la Marine : plan du rez-de-chaussée*, 3 mars 1755 (Vincennes, Service historique de la Défense, DD²/691, pl. 24). NB : le code couleur employé est celui des ingénieurs (en rouge ou rose : l'existant ; en jaune : les ajouts et transformations). B : l'escalier ; C : cuisines ; D : salle à manger du Commun ; E : caves ; F : escaliers dérobés ; G : écurie, H : remise ; I : bâtiment qui a été démolé pour y placer l'aile que l'on bâtit ; K : escalier ; L : logement du concierge des prisons ; M : cuisine pour les prisonniers, N : salle pour les prisonniers ; O : prisons ; P : escalier de l'entresol des prisons, ce qui fait quatorze prisons ; Q : latrines du concierge ; R : latrines des prisonniers ; S : latrines pour les Gardes pendant le temps des Salles.

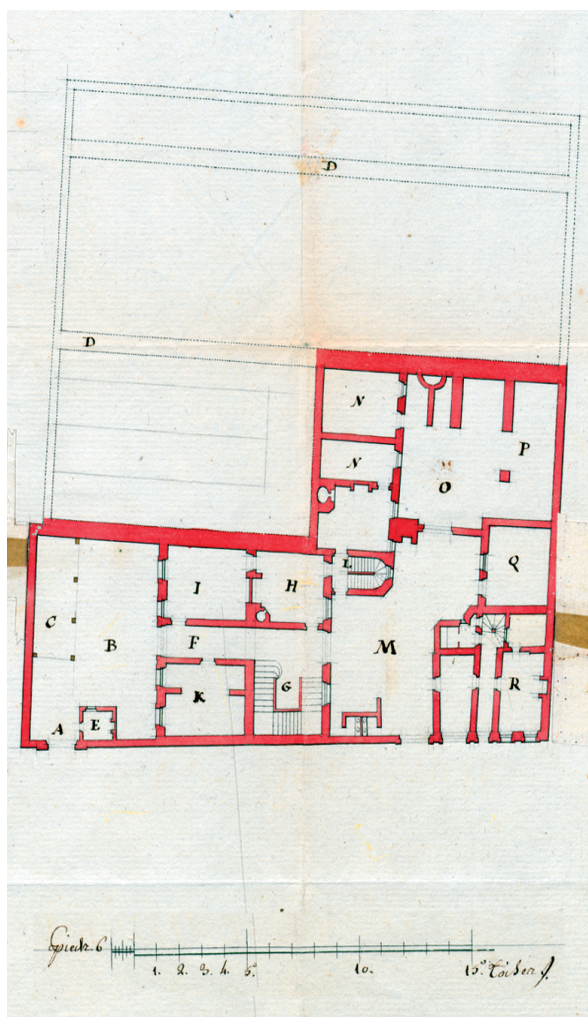


Fig. 5 - Antoine Choquet de Lindu, *L'hôtel d'Aché*. – *Projet d'établissement des bureaux des armements, des revues et des classes : plan du rez-de-chaussée (avec ses deux retombes soulevées)*, 14 février 1772 (Vincennes, Service historique de la Défense, MV DD²/691, pl. 30). A : porte d'entrée ; B : grande cour ; C : hangar ; D : lignes ponctuées qui marquent les murs qui soutiennent les terres du jardin ; E : cabane du Suisse ; F : l'entrée ou vestibule ; G : grand escalier ; H : cuisine ; I : office ; K : cave ; L : escalier dérobé ; M : basse-cour ; N : cave ; O : cour au bois ; P : hangar pour le bois ; Q : écurie ; R : petite maison dépendant de la grande.

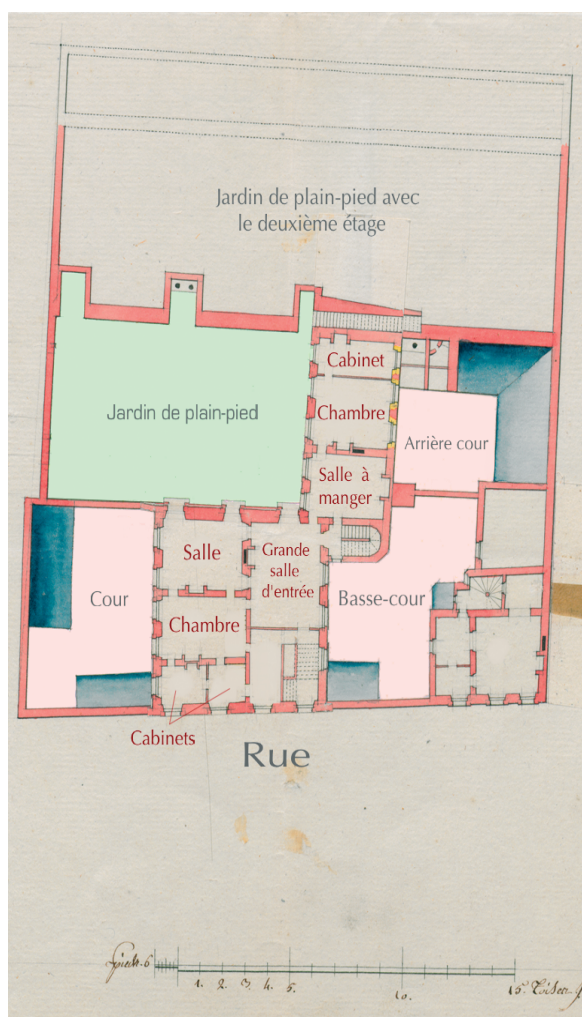


Fig. 6 - *Plan du premier étage de l'hôtel d'Aché en 1751*, d'après le plan de l'hôtel réalisé par Antoine Choquet de Lindu le 14 février 1772 (Vincennes, Service historique de la Défense, MV DD²/691, pl. 31).

Si l'on met cette description en regard du plan du rez-de-chaussée de l'hôtel en 1772 (fig. 5), on constate que peu de choses ont évolué. Les différentes pièces étaient établies de part et d'autre d'une « entrée ou vestibule » dont l'allure est proche de celle d'un couloir : l'office et la cuisine à gauche en entrant ; une cave et l'escalier à droite. La seule divergence se situe dans le fait que la remise à carrosse ne s'inscrivait plus dans le corps de logis en 1772 ; à cette date, elle était installée dans la cour d'honneur. Un constat similaire est à tirer de la comparaison des dispositions

de l'aile à ce niveau. Comme la mentionne l'acte de vente, « la dite aile de bâtiment sur la jardin consist[er] en une cuisine à rez-de-chaussée, ayant ses ouvertures sur la cour du septentrion à l'orient, deux caves voutées à costé, ayant aussi leurs vues sur lad[ite] cour [...] ».

Mise à part la cuisine non légendée, le plan de 1772 atteste une situation strictement similaire à celle de 1751. On note donc peu d'évolutions au rez-de-chaussée de l'hôtel après le passage du commandant de la Marine, et ce de façon assez logique

car ce niveau concentrait les fonctions utilitaires – particulièrement celles de bouche – de l'hôtel.

Le premier étage : entre anciennes et nouvelles sociabilités

Le premier étage – le bel étage en l'occurrence – accueillait les pièces les plus importantes de l'hôtel, regroupées dans deux appartements. Lieu de toutes les sociabilités, c'est à ce niveau que l'on va

pouvoir observer les changements symptomatiques de l'évolution de l'art d'habiter. Aussi, lors de la vente de l'hôtel au roi en 1751 y trouvait-on les dispositions suivantes :

« [...] un grand escalier de pierres de taille pour monter au premier étage qui consiste en une grande salle d'entrée, ayant ses ouvertures sur la petite cour, autre salle avec une chambre et deux cabinets à côté ; lesquels cabinets ouvrent sur la grande rue et les dernières chambre et salle sur la cour ; [dans l'aile], un escalier pour monter au second étage [comprendre premier étage] qui consiste en une salle à manger, une chambre et un cabinet au bout, ces trois pièces ayant leurs vues sur le grand jardin [...] ».

En 1751, l'hôtel comportait donc un appartement dans le corps de logis et un autre dans l'aile, la « salle d'entrée » servant de lien entre les deux (fig. 6). Le premier se composait de la « salle »¹¹, d'une « chambre », et de « deux cabinets »¹², tandis que le deuxième était constitué de la « salle à manger », d'une « chambre » et d'un « cabinet ». La dénomination des pièces et leur positionnement laisse entrevoir un certain « archaïsme » des usages : par exemple, la communication salle/chambre est un dispositif qui relève plus d'habitudes de la première moitié du XVII^e siècle. Ce qui frappe surtout, c'est le fait que les chambres, de part leur présence à cet étage et leur intégration dans de telles séquences, semblent conserver une place importante dans la sociabilité. Elles paraissent jouer le rôle de chambres de parade sans en posséder le nom. Or la précision « de parade » aurait pu sous-entendre la présence de chambres à coucher plus privées en pendant, et donc, éventuellement, une situation plus en phase avec nombre de distributions de la première moitié du XVIII^e siècle. Le cas présent laisse entendre qu'elles servaient à la fois de pièces pour recevoir et de pièces pour dormir comme aux belles heures du Grand Siècle. En revanche, la présence de la salle à manger à côté d'une chambre, bien qu'elle puisse paraître particulière, n'est pas totalement dénuée de sens : à l'origine, il s'agissait sans doute d'une antichambre qui servait

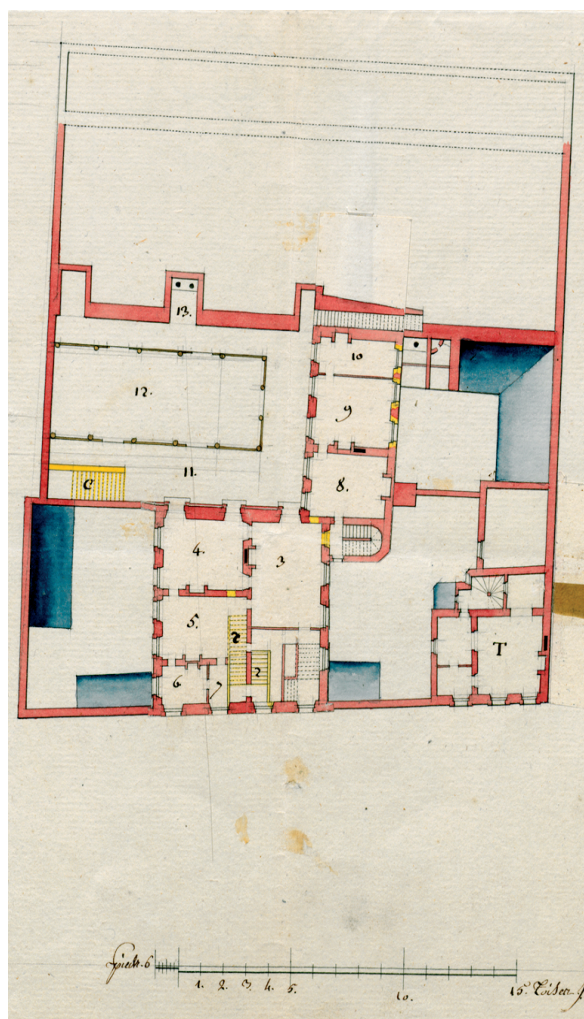


Fig. 7 - Antoine Choquet de Lindu, *L'hôtel d'Aché*. – *Projet d'établissement des bureaux des armements, des revues et des classes : plan du premier étage* (une retombe soulevée), 14 février 1772 (Vincennes, Service historique de la Défense, MV DD²/691, pl. 31). 2 : grand escalier ; 3 : antichambre ; 4 et 5 : salles de compagnie ; 6 : cabinet ; 7 : décharge ; 8 : salle à manger ; 9 : cabinet du secrétaire du commandant ; 10 : serre-papier ; 11 : terrasse ; 12 : salle en bois pour les matelots avant de passer au bureau des armements [ancien jardin] ; 13 : latrines sur la terrasse ; T : petite maison destinée pour le commissaire du Bureau des classes.

occasionnellement de salle à manger ; or la suite antichambre/chambre constitue une disposition classique¹³. Ici, le désir d'ouvrir cette pièce sur le jardin imposait une disposition de ce type. Sachant que l'hôtel fut construit aux environs de 1690, il n'est pas incongru d'imaginer, au vu des descriptions de l'acte de vente de 1751, que la distribution d'origine ne subit aucune modification jusqu'aux années 1750.

En revanche, elle évolua beaucoup entre 1751 et 1772 – comme le montre le plan dressé alors – certainement dès 1751

pour la distribution du premier étage, c'est-à-dire au moment où l'hôtel fut attribué au commandant de la Marine. Le plan de Choquet de Lindu (fig. 7) montre que dans le corps de logis, la « salle d'entrée » est désormais appelée « antichambre » (3), les anciennes « salles » et « chambre » sont devenues des « salles de compagnie » (4 et 5), tandis que l'un des « cabinets » garde cette fonction (6) et que le second est transformé en « décharge »¹⁴ (7). Dans l'aile, la « salle à manger » ne change pas de destination (8) tandis que la « chambre » et le « cabinet » deviennent respectivement

« cabinet du secrétaire du commandant » (9) et « serre-papier » (10). Le premier point à observer est la disparition de la chambre à ce niveau : le bel étage n'était plus dédié qu'à des pièces de réception ou de travail, dont la chambre ne faisait manifestement plus partie.

Cet étage était un espace où l'on recevait : les cabinets – principalement celui du secrétaire – servaient à traiter des affaires du port (décisions ayant trait aux officiers présents dans le port, aux constructions navales, à l'artillerie, au mouvement du port, à la garde et à la conservation des bâtiments flottants), alors que les salles de compagnie ou à manger accueillait les hôtes du commandant et de son épouse. Il faut donc prendre en compte le statut public de l'habitant de l'hôtel qui impose et accélère l'adaptation des lieux à la vie en société du temps.

Le deuxième étage : familiers ou commodité ?

Le second étage de l'hôtel n'était accessible que par un « escalier dérobé », ce qui montre bien son caractère plus privé. On ne peut restituer sa distribution que par l'acte de 1751, dans la mesure où l'état projeté par Choquet de Lindu en 1772 masque le tracé du plan antérieur (négligeant les possibilités de retombe, il a collé sur le plan un morceau de papier). On doit donc se contenter de la seule description de l'hôtel privé :

« Au second étage [dans le corps de logis,] un couloir¹⁵ pour la fréquentation des appartements qui consistent en une petite chambre à la gauche en entrant, une chambre donnant sur la grande rue, au bout dud[it] couloir une salle et une chambre ayant leurs ouvertures sur la cour du midi à l'occident, et un cabinet au bout donnant sur la rue [...] ; [dans l'aile], une chambre à la droite en entrant, ouvrant sur la petite arrière cour, autre chambre ouvrante du côté du jardin et un cabinet au bout, séparé en deux par une terrasse, ouvrant d'un côté sur le jardin et de l'autre côté sur l'arrière cour [...] ».

Le nombre important de chambres et la présence d'une unique salle et de deux cabinets plaident en faveur d'un étage dédié soit aux commodités des maîtres soit à des familiers. Cette hypothèse est renforcée par le fait que l'on ne pouvait y accéder que par un escalier secondaire, le grand escalier ne desservant que le premier étage. Le recours à un couloir pour distribuer ces pièces est un autre argument : bien que cet élément distributif connaisse un véritable essor et perde sa connotation sociale péjorative au cours du XVIII^e siècle, il est rare de le voir donner accès à des pièces d'apparat¹⁶. Par ailleurs, le choix du mot « couloir » marque une filiation de l'architecture navale sur l'architecture domestique : l'hôtel d'Aché est construit par un chef d'escadre, autrement dit un homme familier de la vie en mer, pour qui ce type de distribution n'est pas inconnu et dont il est peut-être l'instigateur.

Lorsque l'on rentre dans les détails de cette distribution, on remarque que la « chambre à la droite en entrant [dans l'aile] » ne donne que sur la petite arrière-cour et n'est donc pas transversale ; il s'agit peut-être d'une chambre de domestique comme la « petite chambre » signalée dans le corps de logis. Sur les trois chambres restantes, deux semblent être liées à un cabinet. Si ce sont deux chambres à coucher, il est possible que l'on ait à faire à deux appartements de commodité distincts. Si l'on ne peut garantir que le deuxième étage ait abrité des appartements de commodité pour les maîtres avant l'achat par la Marine, cela fut sûrement le cas par la suite. En effet, la suppression des chambres du premier étage obligea le commandant et sa femme à dormir au second.

LA REFORTE INTERNE DE L'HÔTEL SAINT-PIERRE

Le cas de l'hôtel Saint-Pierre est plus complexe dans la mesure où il ne s'agit pas d'une transition directe mais indirecte. Comme il est dit plus haut, pendant près d'une quinzaine d'années, l'ancien logement privé devint une école d'officiers.

L'hôtel vit sa distribution d'origine détournée et sa surface intérieure augmentée par l'adjonction d'une aile. De la sorte, en 1769, lorsque la Marine souhaita le réutiliser en tant que logement, ses dispositions internes n'étaient plus en adéquation avec la fonction à laquelle on le destinait. Marc Blondeau¹⁷, à qui l'on confia le chantier, dut donc repenser la totalité de la distribution : non seulement les espaces spécifiques de l'hôtel des Gardes de la Marine comme l'immense salle tactique (fig. 8) ou les prisons entresolées du rez-de-chaussée (fig. 4), mais également quelques volumes du corps de logis d'origine où les modifications apportées en 1754-1755 étaient peu nombreuses. À l'inverse de l'hôtel d'Aché, où les modifications furent soumises à l'épreuve du temps, l'hôtel Saint-Pierre connut en 1769 un bouleversement brutal et profond de sa distribution d'origine.

L'état d'origine : entre certitudes et hypothèses

Le détail de la distribution d'origine reste très hypothétique. Cependant, plusieurs dispositions visibles sur les plans dressés par Antoine Choquet de Lindu le 3 mars 1755, permettent d'entrevoir une conception relativement datée pour un édifice construit à l'extrême fin du XVII^e siècle. Au-delà de la question du corps de logis simple en profondeur, la situation de l'escalier principal est un autre aspect particulier de l'hôtel Saint-Pierre. Installé au centre du corps de logis, il était signalé en façade par un avant-corps de deux travées en légère saillie. À Paris, cette position est plus caractéristique des hôtels de la première moitié du XVII^e siècle, comme l'hôtel de Sully¹⁸. Un tel agencement dans un corps de logis simple en profondeur pouvait poser problème ; l'escalier ayant tendance à couper les circulations de l'enfilade sur le jardin. Dans le cas présent, sa forme assez compacte lui permettait de ne pas interrompre l'enfilade. Ces plans apportent également des renseignements fragmentaires sur la distribution des pièces, notamment sur les divisions internes des

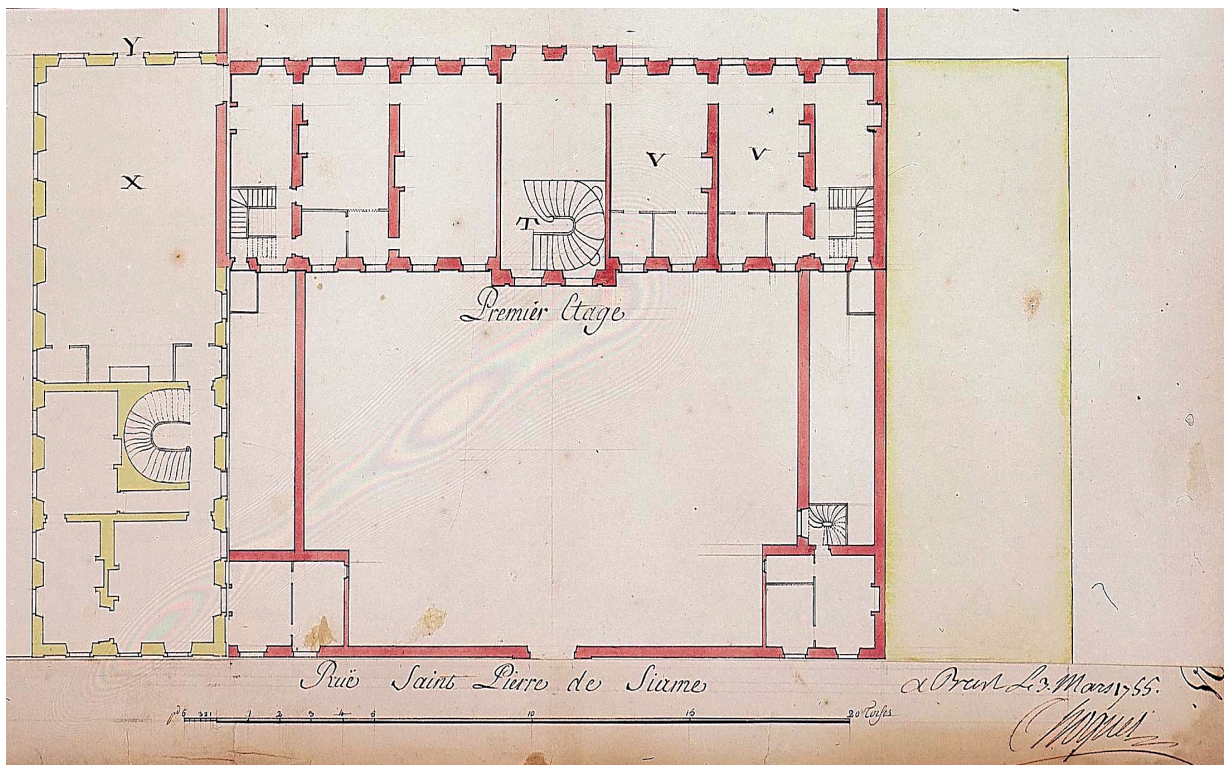


Fig. 8 - Antoine Choquet de Lindu, *L'hôtel Saint-Pierre*. – *Projet d'établissement des salles des Gardes de la Marine* : plan du premier étage (sur retombe), 3 mars 1755 (Vincennes, Service historique de la défense, DD²/691, pl. 24). T : l'escalier ; V : salles pour le dessin, l'écriture, le maître de mathématiques et autres exercices ; X : salle pour la tactique ; Y : porte de sortie pour aller sur la terrasse ; Z : jardin particulier acheté.

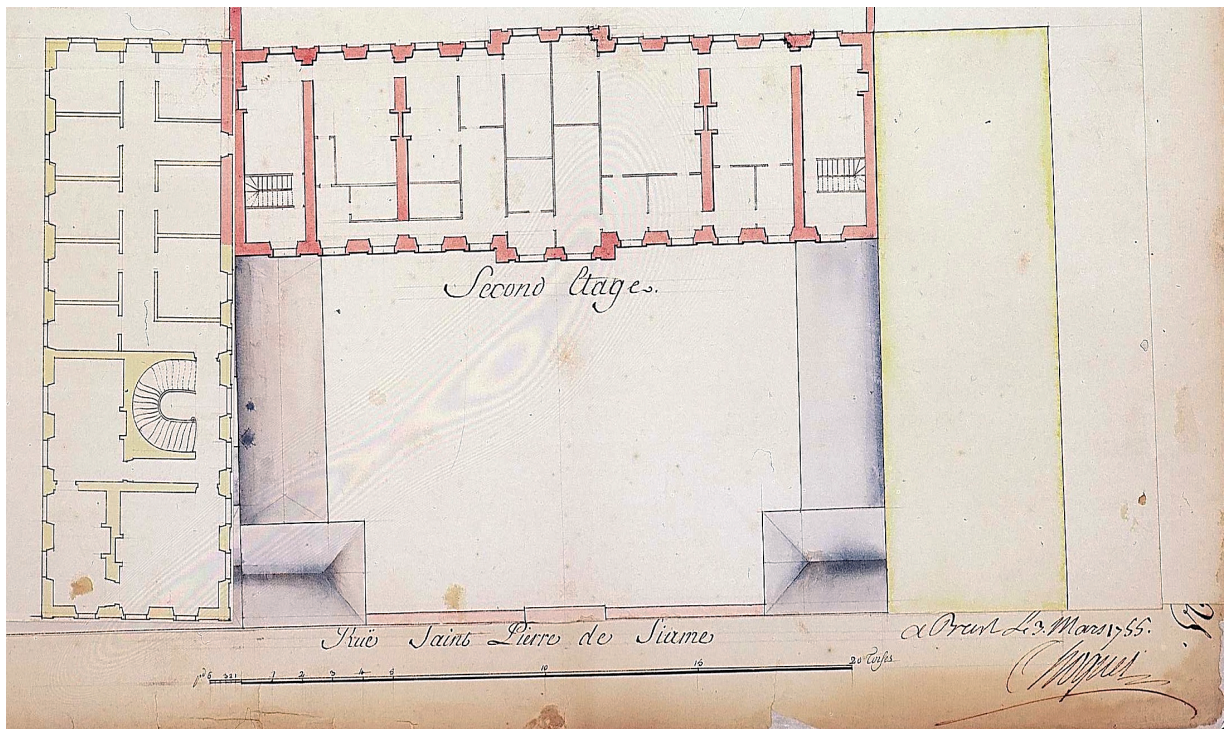


Fig. 9 - Antoine Choquet de Lindu, *L'hôtel Saint-Pierre*. – *Projet d'établissement des salles des Gardes de la Marine* : plan du deuxième étage (sur retombe), 3 mars 1755 (Vincennes, Service historique de la Défense, DD²/691, pl. 24).

premier et second étages. Au premier étage régnait une grande symétrie : l'enfilade – communiquant par des portes placées du côté du jardin – se composait de sept pièces (trois de part et d'autre d'une pièce centrale). Des cloisons étaient installées dans certaines d'entre elles pour créer des annexes du côté de la cour. La position des cheminées – mais aussi des portes – indique que deux de ces cloisonnements sont d'origine, tandis que l'un d'eux est un ajout postérieur. La dimension des pièces principales diminuait à mesure que l'on s'écartait du centre du corps de logis, notamment du fait de la présence des annexes et des escaliers de dégagement. Cette constatation permet d'imaginer qu'elles composaient probablement deux appartements distincts¹⁹ : la pièce centrale pourrait servir de vestibule et on trouverait ensuite une salle – ou une antichambre –, une chambre et un cabinet, tous situés dans l'enfilade. L'hypothèse de restitution de cette séquence distributive s'appuie sur la présence d'annexes au niveau des deuxième pièces en partant du centre : il s'agissait très certainement de garde-robes, courantes autour des chambres. Le cloisonnement ajouté postérieurement dans la première pièce à droite du corps de logis révèle peut-être une transformation de cette séquence dans la première moitié du XVIII^e siècle. Au deuxième étage (fig. 9), la distribution était beaucoup plus morcelée du fait de la présence de nombreuses cloisons. Sachant que ce niveau n'était accessible que par des escaliers de dégagement, il est très vraisemblable que les pièces qui s'y trouvaient relevaient des commodités de l'hôtel. Les divisions et les cheminements plus tortueux sont autant de gages pour soutenir ce point de vue. D'après la position des cheminées, on peut déduire que les pièces principales situées du côté du jardin étaient conçues sur un même module : d'une moindre largeur qu'à l'étage inférieur, elles étaient desservies par de nombreuses annexes. En revanche, on ignore si tous les cloisonnements ont été établis en même temps et à quelles dates, s'il s'avère qu'ils n'étaient pas contemporains. Certains ont sans doute été posés dans la première moitié du XVIII^e siècle – comme au premier étage – pour mieux

correspondre aux usages du temps. Il s'agit donc d'une distribution assez simple : le premier étage était divisé en deux modules symétriques, tandis que le second était constitué sur la même base – bien que plus cloisonné²⁰.

Les travaux de l'ingénieur de la Marine Marc Blondeau

Les travaux d'abord envisagés, puis exécutés plus tard, sont connus par les plans que l'ingénieur Marc Blondeau réalisa le 21 septembre 1769. En les observant, on voit nettement apparaître un programme distributif « complet » – approprié pour un hôtel du commandant de la Marine – avec les trois appartements recommandés par Jacques-François Blondel dans le volume 4 de son *Cours d'architecture* : appartement de parade, appartement de société et appartement de commodité²¹. Le premier est l'héritier des usages aristocratiques du XVII^e siècle, en tant que siège de la représentation sociale, où l'on se donne à voir et où l'on reçoit le plus grand nombre. Le second est dédié aux proches, soit à un cercle plus restreint, qu'il soit familial ou amical ; on y reçoit également mais de façon plus exclusive. Le troisième est l'appartement privé, dans lequel le maître ou la maîtresse de maison peuvent s'isoler en toute intimité. Marc Blondeau réussit à tirer un parti magistral de cette adaptation de l'existant, malgré les difficultés et les limites d'une telle entreprise.

L'appartement de parade

L'escalier situé au centre du corps de logis (fig. 10) menait, à l'étage, dans la première antichambre. Cette pièce servait de pivot entre deux espaces distincts au sein de l'appartement de parade : l'appartement à manger²² et l'appartement de réception. Le premier était situé au bout du corps de logis et se composait de la salle à manger suivie de l'office²³. Cette seconde pièce servait souvent à dresser les plats, permettant ainsi un service rapide. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, manger

devient un acte intime – entre amis ou familiers – et l'on ne souhaite pas être incommodé par la présence de domestiques²⁴. À l'hôtel Saint-Pierre, l'office était accolé à l'escalier de dégagement qui communiquait directement avec les cuisines au rez-de-chaussée, ce qui permettait de servir les plats chauds dans la salle à manger. Cet appartement à manger était situé dans l'enfilade, ce qui prouve bien l'importance prise par ce type de pièce au cours du XVIII^e siècle. Cependant, sa position à l'extrémité du corps de logis, qui permettait de l'isoler des circulations de l'appartement de réception montre que cet espace n'était pas ouvert à tous, bien qu'il fût valorisé.

L'appartement de réception était lui aussi distribué par la première antichambre. À la suite de celle-ci, se trouvait une deuxième antichambre²⁵ aussi appelée vestibule. L'utilisation de ce deuxième terme a sans doute un rapport avec le fait que cette petite pièce carrée permettait l'accès au jardin²⁶. Si l'on s'avancait plus avant dans l'enfilade, on entrait dans la « salle de compagnie » – équivalent du salon –, qui était l'une des deux plus grandes pièces de l'hôtel. Ce grand volume fut obtenu par la suppression d'un des murs transversaux et donc par l'unification de deux anciennes pièces de l'hôtel d'origine, dont les « salles » des Gardes de la Marine avaient conservé le tracé. La position de l'escalier empêchait de la placer au centre du corps de logis, comme le recommande Augustin-Charles d'Aviler et Jacques-François Blondel²⁷ ; à défaut, elle fut implantée au plus près de cet emplacement. C'était le centre des sociabilités officielles de l'hôtel : le commandant y recevait des hôtes de marques, de passage à Brest, que sa fonction lui imposait d'accueillir. C'est sans doute dans cette pièce que le comte et la comtesse du Nord rencontrèrent les dames de la bonne société brestoise conviées par le comte d'Hector, le 28 juin 1782²⁸. Après la « salle de compagnie » on entrait dans le « petit sallon²⁹ », qui avait une fonction similaire à celle de la pièce précédente. Le commandant ou son épouse y recevaient sans doute en dehors des grandes réceptions ; c'est un espace de repos entre deux grandes pièces. À côté de ce salon, la pièce

dont la fonction n'est pas spécifiée sur le plan demeura finalement un escalier comme le prouve un plan du XIX^e siècle. La dernière salle de l'enfilade prenait place dans une portion de l'ancienne salle de tactique de l'hôtel des Gardes de la Marine : il s'agit de la « grande salle de festin »³⁰. D'une forme proche du carré d'environ 110 m², elle avait la même fonction que la salle à manger mais pouvait accueillir un plus grand nombre de convives. Il y avait donc deux pièces dédiées aux repas, à l'instar de l'hôtel de Soubise qui présentait un dispositif similaire après 1788³¹. Cette salle de festin avait un désavantage par rapport à la salle à manger : elle était beaucoup plus éloignée des cuisines et n'avait pas d'office à proximité, ce qui confirme son usage exceptionnel.

Cet appartement était le premier, de par son importance symbolique ; ce n'est donc pas un hasard si l'ingénieur décida de l'installer au premier étage du corps de logis et d'une partie de l'aile - rez-de-jardin -, en englobant la totalité de l'enfilade. Cette succession de pièces était l'emplacement privilégié pour établir un appartement de ce type. En effet, la gradation théâtrale des pièces participait au cérémonial qui régissait la vie publique de l'hôte, en l'occurrence le commandant, représentant d'épée de la Marine.

Les appartements de société et de commodité

Des appartements plus intimes, établis en marge de cet appartement de parade, étaient installés au plus loin des pièces d'apparat - comme il convient de le faire - dans l'extrémité de l'aile du côté de la rue au rez-de-chaussée et au premier étage (fig. 10 et 11). Marc Blondeau libéra de l'espace pour installer ces appartements, en remplaçant l'escalier établi par Antoine Choquet de Lindu par un nouvel escalier construit à l'emplacement d'une partie de la salle tactique et des prisons. Deux portes permettaient d'y accéder directement depuis la cour, ce qui impliquait un accès rapide à cette partie plus privée de la demeure. Les deux appartements étaient quasiment identiques et étaient attribués -

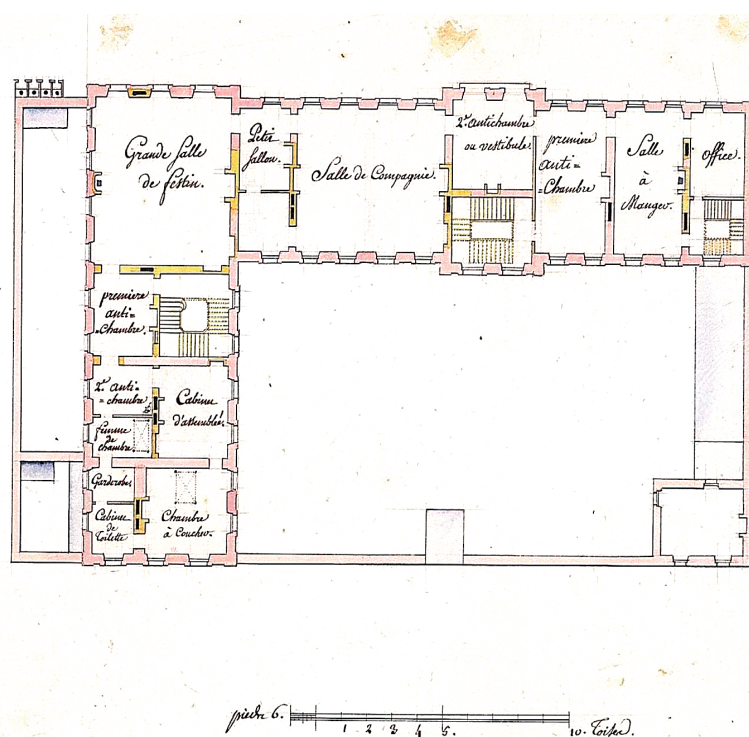


Fig. 10 - Marc Blondeau, *L'hôtel Saint-Pierre*. – *Projet de réaménagement pour devenir le logement d'honneur du commandant de la Marine : plan du premier étage (projet sur retombe)*, 21 septembre 1769 (Vincennes, Service historique de la Défense, DD²/691, pl. 28).

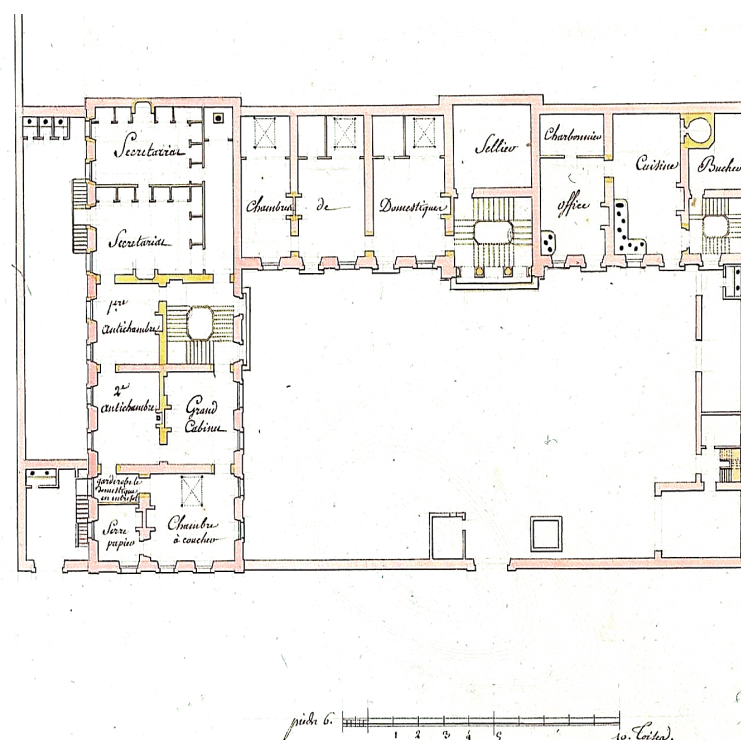


Fig. 11 - Marc Blondeau, *L'hôtel Saint-Pierre*. – *Projet de réaménagement pour devenir le logement d'honneur du commandant de la Marine : plan du rez-de-chaussée (projet sur retombe)*, 21 septembre 1769 (Vincennes, Service historique de la Défense, DD²/691, pl. 29).

comme le veut l'usage – à Monsieur au rez-de-chaussée et à Madame à l'étage. On peut distinguer deux entités dans ces appartements : des pièces de société à l'entrée et des pièces de commodité au fond. Dans les deux cas, l'appartement de société commençait par deux antichambres, et c'était la pièce suivante qui variait selon que l'on se trouvait chez le maître ou la maîtresse de maison. Chez le commandant, on trouvait le grand cabinet³² où il travaillait et recevait à l'occasion les officiers de la Marine et autres personnes que son service l'amenait à rencontrer³³. Chez sa femme, c'était un « cabinet d'assemblée » qui suivait la deuxième antichambre. Cette pièce servait à recevoir une société choisie, au vu de son appellation entre le cabinet assez privé et salle d'assemblée plus ouverte. Elle avait donc la même fonction que le « petit sallon » et la « salle de compagnie » de l'enfilade mais avec un degré d'intimité plus grand : elle n'accueillait que les familiers et les amis proches, en dehors du cérémonial officiel.

Dans chacun des appartements, à la suite du grand cabinet ou du cabinet d'assemblée, Blondeau disposa les deux « chambre(s) à coucher » qui se superposaient parfaitement en plan. C'est à partir de cette pièce que commençait l'appartement de commodité, que ce soit chez le commandant ou chez sa femme. La « chambre à coucher » n'était pas doublée d'une chambre de parade, ce qui montre bien que cet espace n'était plus considéré comme une pièce de sociabilité ; au contraire, elle était isolée au bout de l'aile. À côté de la chambre de Monsieur, il y avait une « garde-robe » au dessus de laquelle était installée une pièce en entresol destinée au domestique et un « serre papier ». À l'étage, chez Madame, les pièces qui constituaient l'appartement de commodité étaient également au nombre de trois. En premier lieu on trouvait le « cabinet de toilette » qui illustre à merveille l'évolution des mentalités quant à la perception du corps³⁴. On accédait ensuite une « garde-robe » qui communiquait avec un petit dégagement où se trouvait un lit pour la « femme de chambre ». À l'inverse de l'appartement du commandant, la pièce destinée au domestique n'est

pas placée en entresol et réduit par conséquent la taille de la deuxième antichambre.

Le programme mis en place par Marc Blondeau pour composer les appartements de société et de commodité était assez satisfaisant, bien que contraint par une enveloppe existante. Les circulations y étaient réfléchies et permettaient aux domestiques de ne pas trop incommoder les maîtres par leur présence : ils pouvaient par exemple se rendre dans la chambre pour la ranger après la nuit, sans avoir à passer par le cabinet d'assemblée ou le grand cabinet, au moment où le commandant ou son épouse y recevaient.

Les communs et services

Comme à l'hôtel d'Aché, la situation du jardin par rapport au corps de logis ne permettait pas d'établir des appartements au rez-de-chaussée (fig. 11). Dès l'origine, ce niveau renfermait donc des pièces à vocation utilitaire et les travaux de 1769 n'apportèrent que peu de changements à la situation antérieure. La partie droite et centrale comportait une « cuisine », un « office », un « bûcher », un « charbonnier » et un « cellier »³⁵. Il est possible que ces pièces n'aient pas changé de fonction depuis la fin du XVII^e siècle : le plan de 1769 nomme « cellier » et « bûcher », des pièces qui étaient appelées « caves » dans le plan de Choquet de Lindu daté de 1755 ; il ne s'agit probablement que d'une précision de la dénomination.

Si la partie droite ne changea pas de destination, ce ne fut pas le cas de la partie gauche. Les anciennes « cave », « cuisine » et « salle à manger du commun » furent transformées en « chambres de domestiques ». La reconversion de l'ancien hôtel des Gardes de la Marine en logement induisit le retour d'un personnel de service nombreux qui eu besoin de chambres. Si le rez-de-chaussée en partie aveugle ne convenait pas pour abriter les appartements des maîtres, il était en revanche assez décent pour coucher des domestiques.

Au rez-de-chaussée de l'aile – à l'emplacement des « prisons » des Gardes – on remarque deux pièces liées à la fonction

« administrative » du statut de commandant de la Marine : les « secrétariats ». Aujourd'hui, on définit ce terme – s'il s'agit d'une pièce – comme le bureau d'un secrétaire ; à l'époque, il s'agissait plutôt d'un dépôt³⁶. C'est ce qui explique cet agencement particulier comportant de nombreux compartiments le long des murs. En effet, il devait s'agir de placards où le secrétaire conservait la copie des actes du commandant. Les pièces liées à l'activité bureaucratique du commandement de la Marine étaient donc installées au plus près de l'appartement du commandant et de son grand cabinet, à un endroit où il n'aurait pas convenu d'installer des pièces de vie ou de réception.

En 1752, Jacques-François Blondel concédait : « Il faut avouer que la disposition des appartements dépend le plus souvent de l'usage qu'en doit faire le propriétaire qui fait bâtir »³⁷. Dans le cas des deux hôtels brestois attribués au commandant de la Marine au cours du XVIII^e siècle, on devrait plutôt dire que les modifications de la distribution dépendent de l'usage de celui à qui l'on destine les lieux. Le statut public de l'hôte est un facteur essentiel pour la compréhension du parti distributif mis en place : la distribution est révélatrice de la fonction. En tant que lieux de résidence d'un personnage public, ces deux hôtels abritaient nécessairement un appartement de parade. Cet espace de représentation – assez simple à l'hôtel d'Aché et beaucoup plus complet à l'hôtel Saint-Pierre – matérialisait la grandeur de la Marine et devint le passage obligé de tout hôte de marque de passage à Brest. En regard de ces pièces d'apparat, ces hôtels étaient également pourvus d'appartements plus intimes dédiés à la vie privée et au travail. La distribution de l'hôtel du commandant s'organisait donc autour de deux pôles : l'un public, ouvert et fastueux, et l'autre privé, personnel et confidentiel.

En creux, l'histoire de ces deux hôtels particuliers témoigne plus généralement de l'évolution de la distribution intérieure au gré des mentalités entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. De façon linéaire et relativement fragmentaire à l'hôtel d'Aché

et de façon complète à l'hôtel Saint-Pierre – au prix d'une campagne de travaux –, l'évolution distributive illustre dans les deux cas la profonde mutation des mentalités qui s'opéra à cette époque – en particulier la quête de l'intime. On observe que les hommes de la Marine – qu'ils soient commanditaires ou exécutants – étaient

attentifs à cette évolution de l'art d'habiter et qu'ils la mirent en application dans les édifices de logement placés sous leur autorité. Bien sûr, il ne s'agit pas de la mise en place d'un programme distributif totalement novateur dans des constructions ex nihilo, mais d'adaptations de l'existant : la forme et la communication des pièces était

donc contrainte par l'enveloppe des bâtiments. Cependant, la mise en regard des distributions successives dans ces hôtels permet de faire apparaître plusieurs traits singuliers qui témoignent du poids des mentalités sur l'architecture domestique au XVIII^e siècle.

NOTES

* Doctorant en histoire de l'architecture moderne, université de Paris IV-Sorbonne, Centre André Chastel.

1. M. Vergé-Franceschi (dir.), *Dictionnaire d'histoire maritime*, Paris, 2002, s.v. « Commandant ».

2. Arch. dép. Finistère, 4E18/19 : Minute de vente de l'hôtel d'Aché passée devant maître Noël Siviniant, 18 novembre 1751.

3. La partie de la parcelle contenant les deuxième et troisième terrasses ne fut achetée qu'en 1750. Il s'agit du onzième lot du terrain de la vieille corderie – détruite dans ces années-là – qui se situait à l'arrière de l'hôtel par rapport à la Grand-rue.

4. Ces compagnies avaient pour objectif d'instruire de jeunes nobles dans le but de faire d'eux des officiers éclairés et compétents. Les Gardes du Pavillon Amiral constituaient l'élite des Gardes de la Marine.

5. Place publique brestoise réalisée à partir de 1707 et servant à l'origine à la manœuvre des troupes.

6. Arch. dép. Finistère, 4E18/20 : Minute de vente de l'hôtel Saint-Pierre passée devant maître Noël Siviniant, 10 août 1752.

7. Arch. nat., Fonds de la Marine, C7/66 – Personnel de la Marine, dossiers individuels – Antoine Choquet de Lindu : ingénieur de la Marine, né à Brest le 7 novembre 1712 et mort en cette même ville le 7 octobre 1790. En 1754, il était ingénieur en chef des travaux de la Marine au port de Brest.

8. Auguste-Aimé Kernéis, « Contribution à l'histoire de la ville et du port de Brest : l'Hôtel Saint-Pierre, actuellement la Préfecture maritime », *Bulletin de la Société Académique de Brest*, Tome XXXV, 1910-1911, p. 11-79.

9. Au sujet de l'impact des mentalités sur la distribution, voir M. Eleb et A. Debarre, *Architecture de la vie privée. XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, 1999.

10. Minute de vente de l'hôtel d'Aché citée à la note 2.

11. Issue de la tradition médiévale, la salle est généralement une grande pièce ouverte à tous. Dans les plus belles demeures, elle est utilisée pour les fêtes, les bals, les banquets (Voir : A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris : du Moyen-Âge à la Belle Époque*, Paris, 2008, p. 77 et N. Courtin, *L'art d'habiter à Paris au XVII^e siècle. Lameublement des hôtels particuliers*, Dijon, 2011, p. 44-46).

12. Cette pièce renvoie à l'acception ancienne du terme : « CABINET. Pièce la plus secrète de

l'appartement, pour écrire, étudier & serrer ce qu'on a [de] plus précieux » (A.-Ch. d'Aviler, *Cours d'architecture [...] (vol.2), Explication des termes d'architecture [...]*, Paris, 1710, s.v. « Cabinet »).

13. L'utilisation d'une antichambre comme salle à manger est plus courante dans les demeures ayant deux antichambres ; c'est alors la première antichambre – et donc la plus éloignée de la chambre – qui sert de salle à manger.

14. Il s'agit vraisemblablement plus d'une précision sémantique que d'un véritable changement de fonction : « DÉCHARGE. Petit lieu à côté d'un garde-meuble, d'une garde-robe, ou d'un cabinet, pour y serrer les vieux meubles & les moindres choses qui embarrasseroient. » (Augustin-Charles d'Aviler, *op. cit.* note 12, s.v. « Décharge »).

15. « COULOIR, COUROIR, COURIER, (Marine.) On se sert indifféremment de ces trois mots pour désigner le passage qui conduit dans les chambres du vaisseau. » (*Encyclopédie (vol.4)*, s.v. « Couloir, couroir, courrier »).

16. À ce sujet, voir V. Droguet, « Le couloir central dans la distribution : son apparition et son développement au XVIII^e siècle », *Bull. mon.*, 2002-4, p. 379-389.

17. Archives nat., Fonds de la Marine, C7/32 – Personnel de la Marine, dossiers individuels – Marc Blondeau : Ingénieur de la Marine, né à Paris le 21 janvier 1722. Passé du port du Havre à celui de Brest par ordre du roi daté du 21 mars 1768, il y est employé en tant qu'ingénieur ordinaire sous les ordres d'Antoine Choquet de Lindu jusqu'en 1782.

18. À Paris, l'escalier est installé au centre des corps de logis jusqu'au courant des années 1640 (N. Courtin, *op. cit.* note 11, p. 44).

19. L'escalier central distribuant des appartements opposés est une disposition assez classique dans les corps de logis simple en profondeur (*ibid.*).

20. Le rez-de-chaussée du corps de logis est à vocation utilitaire, à l'instar de celui de l'hôtel d'Aché. L'agencement de ce niveau n'évolue que très peu lors des travaux de 1769, c'est pourquoi nous le détaillons avec l'ensemble des dispositions de cette époque.

21. J.-Fr. Blondel, *Cours d'architecture (vol. 4)*, p. 189.

22. Terme emprunté à Cécile Lestienne, doctorante à l'université de Paris IV-Sorbonne, qui travaille sur l'apparition de la salle à manger dans l'architecture française. Voir à la note 24.

23. « OFFICES. On comprend sous ce nom toutes les pièces du département de la bouche, comme les cuisines, garde-manger, dépense, sommellerie, salle du commun, &c. Mais on appelle particulièrement *office*, une pièce près de la salle à manger, où l'on renferme tout ce qui dépend du service de la table & du dessert. » (A.-Ch. d'Aviler, *op. cit.* note 12, s.v. « Offices »).

24. C. Lestienne, « Usages de la salle à manger » dans « L'hôtel particulier : une ambition parisienne », *Dossier de l'art*, octobre 2011, n° 189, p. 44.

25. On note le doublement des antichambres dont nous avons parlé plus haut.

26. Cette antichambre constitue le pendant d'un vestibule classique – sur cour – qui est « le premier endroit de la maison, où l'on peut se reposer, avant que d'entrer plus avant » selon André Félibien (A. Gady, *op. cit.* note 11, p. 72).

27. « Il faut [...], autant qu'il se peut, les placer au milieu du bâtiment, afin que de leur centre, on puisse jouir des aspects des dehors et de l'enfilade intérieure des appartements. » (Jacques-François Blondel cité par A. Gady, *op. cit.* note 11, p. 81).

28. A. Henwood, « En juin 1782, Brest recevait le fils du Tsar... », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 113, 1982, p. 24.

29. La façon d'écrire le mot « salon » montre bien que cette pièce se situe dans la filiation de la salle.

30. Tradition de la grande salle médiévale perpétuée dans les grandes demeures. Le statut de logement d'honneur de l'hôtel explique l'établissement d'une telle pièce.

31. C. Lestienne, *op. cit.* note 23, p. 44.

32. Il ne s'agit plus dans ce cas du « cabinet » dans son acception ancienne : « Les premières espèces de *cabinets* doivent être pour plus de décence, placés devant les chambres à coucher [comme ici] & non après, n'étant pas convenable que les étrangers passent par la chambre à coucher du maître pour arriver au *cabinet*, cette dernière pièce chez un homme d'un certain rang, lui servant à conférer d'affaires particulières avec ceux que son état ou sa dignité amènent chez lui [...]. On a une pièce qu'on appelle le *grand cabinet* de l'appartement du maître ; elle est consacrée à l'usage dont nous venons de parler [...] » (*Encyclopédie (tome 2)*, s.v. « Cabinet »)

33. L'article CCLXXXIII de l'*Ordonnance du Roi, concernant la marine, Du 25 Mars 1765*, (Imprimerie royale, Paris, 1765) prévoit qu'« Il [le commandant]

donnera tous les jours ses ordres chez lui, le matin à une heure fixe, le Major de la Marine, le Commandant de l'Artillerie, les Commandants des compagnies des Gardes du Pavillon & de la Marine, les Capitaines de vaisseaux & de frégates chargés de suivre les constructions ou refontes, s'y trouveront, ainsi que le Capitaine de port & autres Officiers qui auroient des comptes à rendre au Commandant ».

34. Au XVIII^e siècle, de manière générale, on cesse de faire sa toilette dans la chambre et l'on se retire dans

les pièces annexes qui l'entourent dont la multiplication date du siècle précédent. Voir M. Eleb et A. Debarre, *op. cit.* note 9.

35. « CELLIER, du latin *Cellarium* ; c'est un lieu voûté dans l'étage souterrain, ou un peu au dessous du rez-de-chaussée, pour serrer la provision du vin » (A.-Ch. d'Aviler, *op. cit.* note 12, s.v. « Cellier »).

36. « SECRÉTARIAT. s.m. Charge de secrétaire. On le dit [...] même du lieu où ils gardent leurs minutes, &

où ils délivrent leurs expéditions. » (*Dictionnaire de Furetière*, s.v. Secrétariat) ; « SECRÉTARIAT. s.m. Se prend quelquefois pour la place ou fonction de secrétaire ; quelquefois aussi l'on entend par-là le dépôt des actes qui sont conservés par le secrétaire de quelque officier public [...] » (*Encyclopédie (tome 14)*, s.v. « Secrétariat »).

37. Jacques-François Blondel cité par A. Gady, *op.cit.* note 11, p. 77.